



Question terrain de loisirs.

Par Alain52

Bonjour, je possède un terrain avec un étang et l'ancien lavoir du village. Je dispose de l'eau potable et d'un compteur EDF.

Ce terrain est classé "bois et taillis" et donc non constructible.

Vu que ce terrain est alimenté en eau et électricité, peut-il devenir constructible? Puis-je y installer des toilettes avec un assainissement autonome ou y construire une maisonnette de 19m² pour la louer en saison?

Merci beaucoup.

Par Al Bundy

Bonjour,

Vous devez consulter le PLU afin de savoir ce qu'il interdit et autorise exactement.

Si l'habitation n'est pas autorisée ce projet n'est pas réalisable.